

## **Les relations entre l'État, le droit et les réseaux techniques sont elles obligatoires dans le processus de modernisation ? Réflexion à partir du cas africain.**

**Annie CHÉNEAU-LOQUAY**  
**Géographe, CNRS, UMR REGARDS**

La réussite du modèle de la modernisation est fondé en Occident sur une forte interrelation entre le développement des réseaux techniques, qui irriguent les territoires, et l'enregistrement des individus et des activités économiques par l'État qui gère et contrôle ainsi son espace. Peut-il en être autrement, en particulier en Afrique ?

Le système technico-économique diffusé par le modèle occidental est, par définition, formel c'est à dire soumis à des réglementations, des prélèvements, des formules de dénombrement et des codes régissant la situation des personnes, des biens et des activités économiques (recensements, inventaires statistiques) dont l'État est le garant. L'État le droit et les grands systèmes techniques ont été jusqu'à nos jours intimement liés ; ces relations ont été le support de la diffusion de la modernisation au niveau mondial.

Pour le géographe, un territoire n'existe pas en soi comme un simple support matériel des activités humaines, il est sans cesse construit, modifié, transformé par ces activités en fonction de pratiques techniques et de stratégies sociales : stratégies de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises, des groupes et des individus. Cependant, dans ce jeu d'acteurs, l'État, dans sa conception occidentale, s'est affirmé comme un agent majeur de la production de l'espace dans l'exercice de ses fonctions d'encadrement de la société, d'équipement et d'aménagement du territoire, production qui s'exprime par la mise en place de réseaux techniques, ou "technologies du territoire", à travers lesquels circulent les flux de matériaux d'énergie et d'informations qui font la substance des échanges et de la mondialisation.

L'Afrique aujourd'hui se situe dans les mailles interstitielles d'un système mondialisé et mondialisant qui repose sur l'interconnexion de grands systèmes techniques et où la maîtrise de l'information joue un rôle essentiel. Aux deux extrêmes se situent les Nords, la triade USA, Europe et Japon hyper médiatisés et imbriqués dans des réseaux complexes, et au sud des Suds, l'Afrique des villages, des villes champignons qui échappe en partie à la structuration de l'espace et de la société par les réseaux techniques mais où, par contre, les réseaux sociaux jouent un rôle déterminant.

Pour comprendre le décalage actuel entre les deux univers du Nord et du Sud, on se réfère d'abord au passé : la nature du modèle de l'État territorial, la manière dont il a été imposé en Afrique francophone par rapport au fonctionnement des sociétés locales et l'échec des politiques de développement pratiquées depuis les indépendances semblent étayer a contrario la thèse d'un lien organique entre l'État, le droit et les réseaux techniques. On s'interroge ensuite sur la nécessité de cette liaison alors qu'elle semble remise en cause aujourd'hui par ses promoteurs eux-mêmes quand ils préconisent la libéralisation des économies qui dérègle, désengage l'État et est censée

permettre, grâce à la concurrence, l'accès aux technologies modernes par la seule vertu du jeu du marché. En perspective, la négation de l'État apparaît particulièrement effective dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) qui s'affranchiraient de la matérialité du carcan géographique et politique de la nation. Quelles sont les formes de recompositions socio-spatiales qui naîtront dans le processus de mondialisation dont les techniques de communication sont les vecteurs ? Pourra-t-on encore parler d'universalisme technique dans le contexte d'une modernisation aussi "paradoxe" ?

## **Contexte et problématique : une évolution divergente ?**

### *Informatisation des uns, « informalisation » des autres*

L'évolution de la plupart des pays africains semble aujourd'hui s'éloigner du modèle de fonctionnement formel et se distinguer radicalement de celle du monde développé ou des NPI : alors que l'informatisation qui traduit l'emprise croissante des réseaux interconnectés sur les individus et sur les territoires se développe dans les univers des Nord, en Afrique les réseaux qui structurent les territoires sont le plus souvent discontinus, mal contrôlés et mal entretenus : activités formelles et informelles s'imbriquent mais c'est plutôt l'informalisation qui progresse.

Dans les pays industrialisés, au Nord, l'encadrement du territoire par des réseaux de plus en plus variés et denses va de pair avec l'informatisation des différentes activités sociales dont l'expression la plus récente est l'encartement proliférant des individus. Les "grands systèmes techniques"<sup>1</sup> qui insèrent la planète dans un maillage de plus en plus serré, liaisons routières, aériennes, télécommunications, satellites, réseaux électriques, électroniques, financiers, forment système, ils ne fonctionnent correctement qu'en inter-connexion, en synergie. Internet exprime à l'extrême ce rôle de la connectivité. Les différents réseaux auxquels nous sommes connectés dans les pays industrialisés possèdent, entre eux, une certaine forme de complémentarité et de connivence. Cette complémentarité peut être matérielle : la mise en place et l'entretien de réseaux téléphoniques et électriques utilise largement les réseaux routiers. La connivence peut être également de nature fonctionnelle : par exemple, grâce à l'utilisation du réseau postal et du réseau bancaire comme moyens d'acquitter un dû correspondant aux consommations de gaz et d'électricité. Mais les relations de dépendance entre les réseaux sont bien plus profondes encore. Elles sont intrinsèques à l'existence d'un droit, de contrats collectifs qui reposent sur l'identification des individus et des biens et donc d'un Etat de droit (du moins économique) qui permet une structuration de l'espace. C'est parce qu'il existe des points de mesure permettant à des individus identifiés, usagers de ces services, soit d'acquitter directement leurs dus soit d'accepter les prélèvements postérieurs ou fiscaux, que ces grands systèmes interconnectés peuvent fonctionner. L'État, dispensateur ou au moins décideur des infrastructures, est créateur d'un territoire qu'il gère et contrôle. La présence des réseaux socio-techniques exprime le fonctionnement du territoire comme un tout organique (MATARASSO 1991).

En corollaire, peu d'activités humaines, aujourd'hui, au Nord, échappent à un enregistrement devenu électronique : à la carte d'identité et au permis de conduire se sont ajoutées les cartes bancaires, de crédit, de fidélité, carte professionnelle, carte de restaurant, de lecteur, etc., qui

---

<sup>1</sup> Sur les notions de réseaux, de "grands systèmes techniques", de "macro systèmes techniques" voir les travaux du Groupement de Recherche 903, Réseaux du CNRS en particulier les actes du colloque technologies du territoire, Paris- 25 et 26 septembre 1995 et l'ouvrage de synthèse de Denise Pumain et de Jean Marc Offner, Réseaux et Territoire. Voir aussi du point de vue sociologique Alain Gras, Grandeur et dépendance, sociologie des macro-systèmes techniques.

facilitent le fonctionnement de l'économie moderne mais qui donnent à un État la possibilité technique de contrôler le corps social. A l'échelle mondiale, l'accent mis par le gouvernement des États Unis sur les autoroutes de l'information n'est pas innocent, il manifeste sa volonté de puissance et d'hégémonie<sup>2</sup>.

Nous oublions la vulnérabilité potentielle de ces systèmes qui les fragilise : nos modes de vie sont inconcevables sans électricité. La coupure sur le mode de la grève avec ses effets en chaîne est utilisée pour faire pression sur un gouvernement ; les grèves des chauffeurs routiers sont capables de désorganiser l'approvisionnement de la France en pétrole et de compromettre une saison touristique ; la grève est plus fréquente que la panne, rare, et redoutable ; les pannes mémorables d'électricité à New York ont provoqué des pillages. Le piratage des systèmes informatiques est redouté ; peut-on seulement imaginer les effets d'une attaque terroriste à certains points névralgiques comme les centrales électriques (VIRILIO 1996)<sup>3</sup>.

Si les systèmes informatisés donnent potentiellement à un État davantage de moyens pour cadrer et contrôler le corps social, ils sont aussi générateurs de l'éviction de ceux qui, économiquement défavorisés, sont rejetés de ces modes de consommation à base d'enregistrement. Dans les Suds du Nord, les processus de marginalisation sociale puis d'exclusion signifient la non appartenance à ces réseaux : perte d'emploi, refus de la carte bancaire, coupure d'électricité, jusqu'à la perte de domicile pour un individu ; ils se traduisent par la création de zones de non droit pour le territoire.

A l'inverse, aux marges du système économique mondial dominant, dans les interstices du maillage, particulièrement en Afrique, les réseaux techniques sont incomplets ou déficients et les processus d'informalisation ont tendance à se développer plus rapidement que l'utilisation de l'informatique. Si l'état civil est incomplet, les entreprises non répertoriées, les mesures des productions et consommations non relevées, les fraudes sont facilitées. Branchements pirates, disparition des débiteurs, défauts d'approvisionnement en pièces détachées ou en combustibles, pannes multiples, sont le lot quotidien de la grande majorité des habitants d'Afrique qui vivent dans les espaces urbains ou périurbains, les ruraux eux restant très largement à l'écart de tout système connecté.

Quand l'administration ne peut pas assurer ses fonctions, elle est amenée à se corrompre, ce qui ne fait qu'entraîner une habitude de la fraude qui devient le mode courant de fonctionnement. Un État corrompu et incapable de prélever sur la production et la circulation des marchandises, devient structurellement incapable de payer régulièrement ses fonctionnaires et d'entretenir les équipements existants (routes, télécommunications, réseaux divers) qui permettent aux habitants d'être reliés entre eux, et au système monde, et de créer des infrastructures rendues nécessaires par la croissance démographique (éducation, santé, assainissement). Il s'en suit une dégradation progressive des services collectifs notamment urbains. Quand la pyramide administrative est ébranlée, le tissu des réseaux se déchire et à l'espace plein succède un espace discontinu.

Partout en Afrique, c'est une grande partie, voire une majorité de la population, qui vit en dehors des règles du droit économique et de l'emprise des réseaux matériels. Pourtant, cet état de mal voire de dé-connexion de fait peut être considéré en positif, comme une chance pour les individus moins insérés dans un filet de contraintes, moins liés à des États souvent répressifs.

---

<sup>2</sup>Voir le discours du vice président des États Unis Al GORE sur une infrastructure globale de l'information à l'Union internationale des télécommunications à Buenos Aires le 21 mars 1994.

<sup>3</sup>Paul Virillo toujours sceptique sur les bienfaits des nouvelles technologies, envisage " l'accident intégral ", qui, en raison même de la mise en réseau de l'ensemble de la planète, peut survenir au même moment partout : la panne générale de tous les ordinateurs, le krach boursier total. Cet accident qui finira par se produire, selon l'auteur devrait nous conduire, une fois encore, à méditer sur les dégâts du progrès technologique mal maîtrisé.

Mais alors, se pose la question du type de moyens, financiers, techniques, institutionnels, qu'une collectivité peut se donner ou accepter pour que soit dépassé le simple stade de l'économie de survie et que s'installent durablement les systèmes techniques territoriaux "véhicules", "systèmes nerveux", du développement ; un dilemme particulièrement aigu en Afrique en relation avec la nécessité de faire face aux besoins nés du doublement de la population en une génération.

Comment s'explique une telle divergence entre les deux univers du Nord et du Sud ? Le "retard" de "développement" a été étudié surtout d'un point de vue économique et l'accent mis par les bailleurs de fonds, Banque mondiale et France, sur les conditions institutionnelles<sup>4</sup>, sur l'existence d'un Etat de droit au moins économique, pour que fonctionnent les systèmes techniques, est récent.

## Un modèle et ses dérives

### *Un complexe équilibre entre des faits techniques et des pouvoirs*

Le modèle institutionnel et technique de construction d'un territoire tel qu'il a été diffusé dans les espaces colonisés par la France, bien qu'à prétention universelle, est tout à fait spécifique. On sait que la Révolution Française l'avait perfectionné mais qu'il plonge ses racines dans un passé très lointain, celui du droit romain. Ce sont les Romains qui ont créé le recensement des personnes et des territoires par le cadastre, support de la fiscalité, et maintenu leur empire grâce à la construction d'infrastructures de circulation et d'une armée postée aux frontières. Avec la Révolution Française, la Nation, construction politique qui s'identifie à la République, s'oppose aux nationalismes à base ethno-linguistique. Avec les codes Napoléon, c'est la grande rationalisation du droit, l'extinction des droits coutumiers au profit de celui de l'État, qui garantit l'existence de citoyens libres et égaux, de personnes enregistrées dans un cadre spatial homogénéisé et abstrait favorable au développement de l'économie de marché. Les modèles économiques néo-classiques sont structurés sur l'idée d'un "homo economicus" universel, agent nominativement spécifié, qui exerce des forces égales à celle de ses voisins sur la réalité économique. C'est la grande rationalisation et "les peuples stupéfaits d'une œuvre si efficace, écrit Jacques Ellul abandonnent dans toute l'Europe, sauf en grande Bretagne, leur système juridique au profit de l'État". (ELLUL 1990 p 40)

L'émergence de l'individu (code et état civil) est allée de pair avec un accroissement du rôle de l'État au dix-neuvième siècle dans le processus d'industrialisation.

Tocqueville le premier, dans "La démocratie en Amérique", a décrit au présent comment l'État accroissait son emprise sur le territoire et sur les personnes au fur et à mesure que se développait l'industrie en Europe et en Amérique. Il souligne combien exploitation minière, réseaux, division du travail et centralisation administrative, sont intimement liés. Il montre qu'il ne s'agit pas seulement de la mise en place d'infrastructures mais "d'un processus bien plus complexe qui implique un développement cohérent d'appareils à la fois techniques et institutionnels, d'un complexe équilibre entre des faits techniques et des pouvoirs". (MATARASSO 1991)

Pourquoi ce processus ne s'est-il pas enclenché en Afrique alors que le même système d'encadrement a été utilisé du moins au début de la construction territoriale ? Bien que des différences existent entre les pays, la Côte d'Ivoire est plus équipée que la Guinée, on peut distinguer globalement un certain nombre de caractéristiques communes à travers trois phases successives dans les modes d'encadrement politique et physique des territoires en Afrique de l'Ouest :

---

<sup>4</sup> La notion de "good governance" par la Banque est apparue en 1990-91, le rapport Marchand en 1996.

- l'exploitation coloniale où l'État met en place les réseaux territoriaux du pouvoir en fonction d'une économie de prélèvement extravertie ;
- le déclin de l'État indépendant en tant qu'acteur du contrôle territorial et des réseaux techniques à partir surtout des années soixante-dix et la dispersion des réalisations locales avec le système de développement par projet qui crée des territoires hétérogènes ;
- enfin, pour le début du troisième millénaire, se dessine le contournement du territoire de l'État à la fois par le haut grâce aux systèmes d'information et de communication immatériels et par le bas sous l'effet de la prolifération des activités non contrôlées et transnationales.

***L'exploitation coloniale : encarter les lieux, encadrer les hommes pour modifier les bases de la culture et de la société***

Le pouvoir colonial a cherché à projeter matériellement sur le territoire et sur la société sa vision d'un monde homogène mais il y a d'emblée contradiction entre l'idéal et la pratique.

Pour l'administration coloniale un espace, même utilisé depuis des générations par les populations autochtones, n'existe pas en soi ; elle n'en tient pas compte, il est à aménager rationnellement. Il faut fixer la propriété, introduire des techniques modernes, construire des routes et des ponts pour assurer le progrès et la paix sociale, produire en fait un nouvel espace.

Les géographes accompagnent les soldats pour délimiter et cartographier les lieux. Les espaces colonisés reçoivent une identité nouvelle par le nom qui leur est donné, le quadrillage administratif est mis en place : "réseaux de postes et maillage territorial, précisément hiérarchisés ont fini, écrit Roland Pourtier par recouvrir l'espace de ce filet administratif destiné à contrôler les hommes en les enfermant. L'espace ainsi circonscrit et cartographié annonce pour les hommes la carte d'identité par laquelle l'administration contrôle l'individu en l'associant à un lieu". Mais la carte d'identité, qui marque l'appartenance à un lieu repérable sur une carte, d'individus égaux et enregistrés, les insère aussi dans la collectivité sociale et territoriale de l'État et de la Nation. Ainsi, alors que l'individu s'inscrivait auparavant uniquement dans la contiguïté d'une société locale par les codes du mariage, il appartenait à un groupe parental, l'enregistrement de sa naissance, son identité répertoriée, superposent une nouvelle appartenance ayant une efficacité sur un espace géographique plus large, et précisément délimité : le territoire de l'État (POURTIER R. 1983).

Les frontières, les réseaux de poste, la grille administrative sont les instruments territoriaux du pouvoir. Il fallait homogénéiser le territoire et les hommes afin de gommer les particularismes locaux. J. Richard Molard, premier géographe en poste à l'Institut Français d'Afrique Noire, souligne le rôle essentiel des infrastructures, des équipements et des réglementations pour introduire de nouveaux besoins, et intégrer les hommes dans un nouvel environnement spatial et mental. Il s'agit explicitement de bouleverser complètement l'échelle des valeurs traditionnelles selon lesquelles l'homme est avant tout un être clanique, indétachable d'une autorité et d'un groupe et d'en faire un individu "moderne libre et indépendant". Il écrit en 1950 : "En réalité la promesse d'un avenir meilleur est certaine parce que s'accomplit peu à peu en Afrique de l'Ouest ce travail fondamental, lent, peu visible, peu mesurable qui tend à modifier les bases de l'esprit et de la société par l'influence blanche"... La vague de fond qui sourd des écoles, la réglementation des feux de brousse, le signe monétaire ("un de ces tours que les Blancs ont dans leur sac pour faire avancer bon gré mal gré les pires réactionnaires de notre Afrique"), le réseau routier qui amène la pacotille et qui crée des besoins qui éveillent au travail. L'Occidental "plus évolué" a le devoir de guider l'Africain avec souplesse (RICHARD-MOLARD 1958, p 365)

Mais la création de l'individu conforme au modèle est plus théorique que réelle car, première déviation, la construction juridique coloniale est contraire à l'esprit du droit français : elle nie l'égalité quand elle distingue des citoyens et des sujets dont elle exige la soumission. L'encadrement territorial par le pouvoir discrétionnaire des administrateurs coloniaux, exprime la domination politique et s'exerce par la contrainte : impôt, conscription. C'est le travail forcé, la corvée, qui permet la construction et l'entretien des voies de communication. Puis "l'œuvre civilisatrice" s'exerce ensuite par l'équipement des circonscriptions en écoles et dispensaires. Les pouvoirs publics sont censés donner à la colonisation sa justification morale par le maintien de la sécurité, l'œuvre sociale, sanitaire, éducative; ceci avec l'aide des missions chrétiennes (CHENEAU-LOQUAY A. 1994).

Mais il y a une autre différence essentielle, lourde de conséquences avec l'espace de référence français. En Europe il y a synchronie entre évolution de l'espace et évolution de l'économie et de la société, lente maturation historique. En Afrique, la construction de l'État ou l'étatisation de l'espace s'impose à la société, elle introduit une rupture brutale en cherchant à inférer des pratiques sociales et des représentations spatiales sans commune mesure avec le passé.

La guerre a interrompu la "mise en valeur" coloniale puis, dans le cadre de l'Union Française, des plans de développement ont été conçus et en partie réalisés. Ils se caractérisent par la prédominance des investissements dans les voies de communication et dans les ports : des réseaux conçus pour évacuer les produits agricoles ou miniers plutôt que pour desservir les populations. Le territoire est conçu uniquement comme un espace ressource. En fait la construction territoriale se fait en même temps que l'exploitation coloniale par les milieux d'affaires ; alors que l'État éduque et soigne, les milieux d'affaires perpétuent les méthodes du pacte colonial -traite, exportation des produits bruts du cru contre de la pacotille- en évitant le réinvestissement sur place et en ne contribuant pas aux équipements. J Richard-Molard voit dans cette contradiction entre action publique et action privée la cause du retard dans la mise en valeur des espaces. En 1950, il critique ces plans plus axés vers les réalisations qui échappent le plus aux "servitudes africaines", équipement urbains, industries extractives, grandes entreprises mécanisées, alors que le milieu campagnard, 80 à 90% de la population est laissé pour compte, que les cultures locales sont ignorées sinon niées, et que l'éducation et surtout la formation professionnelle, ont été négligées. Il y a donc un décalage croissant entre une modernisation et un aménagement de l'espace organisés surtout en fonction d'une économie de prélèvement, et l'évolution de la société; une majorité rurale vue comme "traditionnelle" et "immobile", une minorité urbaine déracinée et une mince élite occidentalisée.

## **Construction "baroque" des nouveaux États et développement par projets**

Il existait au moment de l'Indépendance une solide organisation administrative, des équipements et des infrastructures de communication vitales régulièrement entretenues en Afrique francophone, mais les ressources tirées des territoires étaient considérées par le gouvernement métropolitain comme insuffisantes pour les maintenir à un coût acceptable. L'accession des nouveaux États à l'indépendance permettait de se décharger du "fardeau" et de continuer à faire des affaires par d'autres moyens plus souples et moins coûteux.

Les nouveaux États ont choisi la centralisation administrative pour, en prolongement de l'optique coloniale, lutter contre le particularisme régional et construire l'unité nationale. Seul le gouvernement central intéresse les jeunes élites qui prennent le pouvoir et l'administration locale est insuffisante et, par conséquent, l'appareil statistique et les services techniques déficients. Des régimes autoritaires s'installent en formant une oligarchie bureaucratique qui assume ses fonctions selon les conceptions d'un système "néo patrimonial" (MEDARD J.F. 1991 pp 343-353) ou de "la politique du ventre"

*Article à paraître dans la revue Terminal - voir <[africanti.org](http://africanti.org)>*

(BAYART) par lequel ces élites font prévaloir la solidarité ethnique ou clientéliste sur la solidarité nationale. Cette psychologie patrimoniale généralisée a cependant des conséquences différentes selon les potentialités économiques des territoires et aussi selon les liens existants avec l'extérieur, l'ancienne puissance coloniale surtout. L'État en lui-même n'est jamais remis en cause, il se révèle comme un formidable outil de contrôle social par le territoire auquel on peut accéder sans passer par les canaux des pouvoirs traditionnels (RETAILLE D. 1993).

Selon Roland Pourtier le cas du Gabon est exemplaire d'une intégration territoriale, d'une "gabonisation", réussie grâce à la rente perçue de l'exploitation des forêts puis du pétrole. La construction de l'État nation va de pair avec l'organisation de l'espace suivant un modèle de la République Française "une et indivisible", centralisatrice dans ses idées comme dans ses œuvres. "L'espace a été défait, refait, les lieux de vie déplacés pour répondre à une cybernétique qui propulsa le Gabon sur l'orbite du monde. Les regroupements autochtones étaient trop faiblement organisés pour infléchir les directives du système englobant. Porté par sa supériorité technique, celui-ci a modelé un nouvel espace en le moulant dans la matrice rigide de ses réseaux. La formation de l'État s'est concrétisée par la superposition sur l'antique espace fluide d'un espace solide" (POURTIER R. 1989). Dans le cas du Gabon la formule de Labasse selon laquelle, l'État et les réseaux matériels se confondraient, se vérifierait.

De nombreux travaux ont amplement montré la relative efficacité du complexe économico-politique ivoirien dans la structuration de l'espace et l'équipement du territoire, en relation avec l'économie de plantation.

Dans un autre pays minier, la Guinée, c'est la personnalité charismatique d'un leader et l'encadrement des hommes à travers les multiples rouages d'un parti unique coercitif, qui diffuse jusque dans le plus petit village, qui ont maintenu pendant vingt-cinq ans une cohésion territoriale, pas le moulage dans des réseaux matériels mais dans les filets du parti unique dictatorial. L'économie est soumise au politique. Seule compte l'adhésion au discours du chef suprême, et pas les compétences techniques. Sekou Toure a tenu son pays par l'immatériel, par le verbe, il a été l'un des premiers à comprendre le parti qu'il pouvait tirer des médias en utilisant la radio à des fins de propagande quotidienne nationaliste et "anti-impérialiste". Dans un pays sans cadres, sans techniciens efficaces, les réalisations matérielles initiées lors des premiers plans, n'ont pas pu être entretenues longtemps faute de financements et de formation des hommes. Les responsables du parti ou des entreprises ont très vite appris à profiter de leur pouvoir de contrôle des réalisations communautaires (champs collectif, fermes d'État) à des fins personnelles (RIVIERE CL. 1978). La forteresse administrative qui s'est érigée, a profité des revenus miniers car Sékou Toure s'est bien gardé d'appliquer à l'exploitation des ressources minières ses méthodes intempestives. Les consortiums miniers étrangers qui exploitent la bauxite, dont la Guinée est le premier exportateur, ont installé des enclaves capitalistes, cités modernes pour les travailleurs étrangers, voies ferrées, terminaux miniers privés et fonctionnant sans beaucoup de relation avec le territoire guinéen si ce n'est par le paiement de taxes et le détournement des produits importés. Les revenus miniers sont destinés à entretenir d'abord l'Administration et la population des villes qui lui est liée. L'ouverture du pays en 1984 a révélé un pays en ruine, avec des infrastructures et des équipements abandonnés, ou l'Administration ne fonctionnait plus et où tout l'appareil d'État s'écroulait comme château de cartes (CHENEAU-LOQUAY 1992).

De façon générale, on sait que la maîtrise de l'espace par l'État est largement conditionnée à la fois par sa puissance politique mais aussi économique et financière. Or dans la plupart des États indépendants, il n'y a pas, comme en Europe, une épargne locale suffisante qui puisse être drainée pour un développement cohérent des appareils techniques et institutionnels. Les revenus sont

obtenus par prélèvement sur les ressources du sol ou du sous-sol, et sur les relations extérieures, (aides, droits de douane) mais sans contribution à la production de biens et services supplémentaires. Un processus d'accumulation servant à l'investissement national ne s'est pas véritablement enclenché. Les positions de monopole ou de pouvoir permettent de drainer la rente qui sert à la redistribution clientéliste et à acquérir des biens de prestige. Les firmes ou sociétés étrangères ou pseudo-nationales, continuent comme à l'époque coloniale d'exporter, pour la plupart, des produits bruts et ne réinvestissent pas les bénéfices sur place. En conséquence, dès que les prix des produits primaires exportés baissent, les États africains se trouvent démunis de moyens pouvant assurer leur autonomie ; il sont contraints de solliciter des financements extérieurs pour la construction territoriale et pour la modernisation de l'économie (HUGON 1993). Aujourd'hui l'État est d'autant moins à même de remplir ses fonctions d'encadrement et de régulation économique qu'il est en faillite, discrédité par la "corruption" et réduit par les coups que lui portent le dernier avatar du libéralisme, l'ajustement structurel.

### ***De la dépendance à l'ajustement : le développement par projet crée des espaces lacunaires***

Même au Gabon, la sévère amputation des ressources publiques, consécutive au contre-choc pétrolier des années soixante-dix provoque une crise de l'État et de l'encadrement territorial en portant atteinte à des équilibres qui se sont révélés par bien des aspects artificiels, en réveillant des antagonismes ethniques que la prospérité avait endormis. Le Sénégal lui-même, vitrine démocratique, se voit contesté dans sa territorialité par le séparatisme casamançais.

Même là où il n'y a pas rupture territoriale, l'État n'ayant pas pu assurer en même temps une cohésion logistique et une cohésion sociale sur la base de son territoire, la part formelle, enregistrée et contrôlée de l'économie se rétracte. Dans un tel contexte, pour enrayer la dégradation progressive des services collectifs, pour créer et entretenir les infrastructures et les équipements, il est fait appel aux financements extérieurs, dans le cadre de l'aide et par la méthode des "projets", terme très significatif de ces actions rarement finalisées dans toutes leurs composantes (techniques et sociales), difficilement transmissibles et appropriables par leurs destinataires, toujours en devenir. Le système de développement par projet s'accommode d'un territoire mal structuré. Les interventions se multiplient à l'échelle locale, dans tous les domaines, agriculture, santé, dont la plupart ne tiennent pas compte de leur intégration géographique et s'affranchissent de fait de toute tutelle de l'État. Des acteurs multiples, internationaux, gouvernementaux ou non, aux actions peu ou mal coordonnées même avec l'existence d'une planification nationale, ont des stratégies particulières qui peuvent ne pas correspondre à celle de l'État ni même à l'intérêt national. La dimension territoriale globale se dilue au profit du saupoudrage d'actions à l'échelle souvent micro locale (CHENEAU-LOQUAY A. 1998 b).

Les infrastructures routières sont entretenues ou reconstruites au coup par coup, par portion, en fonction des disponibilités financières, de l'aide accordée à un moment donné, et du caractère stratégique du tronçon choisi. Ainsi se créent des espaces privilégiés proches des voies de communication entretenues par rapport à d'autres qui sont délaissés : la route goudronnée construite entre Tambacounda et Kedougou au Sénégal Oriental par exemple, permet l'accès au Parc National toute l'année pour les touristes tandis que 70% de la population rurale reste isolée en saison des pluies parce qu'aucune route secondaire n'est plus entretenue depuis trois ans ; le plan d'ajustement structurel des transports a retiré aux brigades départementales tout le matériel qu'elles détenaient sous prétexte de gaspillage et les entreprises privées censées les remplacer ne se déplacent pas à 600 km de Dakar. On connaît des villages vitrines où se succèdent pendant des années des projets

divers parce qu'un leader plus habile que d'autres a su drainer la manne vers son village alors que les villages voisins sont dépourvus de tout équipement .

Désormais, après plus de vingt ans de ces pratiques, une prolifération exponentielle de projets tous azimuts forme système ; l'État central, les populations rurales et les fonctionnaires qui servent d'intermédiaires ont appris à s'en servir. Dans bien des cas, la pérennisation des réalisations techniques devient un problème secondaire quand il est plus intéressant pour les différents acteurs concernés de faire venir de nouveaux projets dont on espère obtenir quelque chose. Pour l'État, l'accumulation de la dette en découle, en même temps que s'accroît son impuissance. Sur le terrain, se retrouvent les restes oubliés ou récupérés des infrastructures installées, restes de barrages, de tracteurs, matériel neuf jamais distribué.

Avec un tel système de développement extraverti, il n'y a plus mise en œuvre de stratégie d'aménagement du territoire national, pour rendre le territoire plus homogène, mais création d'inégalités spatiales et sociales. En dehors des réseaux routiers principaux qui même s'ils ne sont pas totalement goudronnés permettent de joindre la capitale aux villes secondaires, les autres sont discontinus : les réseaux électriques s'arrêtent pour la plupart aux portes des villes. En dehors des espaces irrigués par des réseaux, électricité voies de communication fonctionnelles, lignes téléphoniques, le reste de l'espace fonctionne hors réseaux à partir de l'énergie diffuse des hommes et de la biomasse (mises à part quelques rares communautés sous projet équipées de systèmes à énergie renouvelable). Or l'absence des réseaux de liaison entre des parties éloignées du territoire révèle l'inexistence de rapports contractuels très formalisés entre les utilisateurs de ces réseaux et les institutions qui les construisent et les font fonctionner et donc l'absence d'un principe d'universalité territoriale (MATARASSO 1994). Quelles en sont les conséquences ?

Nous assisterions à la "construction baroque" des États et peut-on ajouter des économies et des territoires africains dont on se demande pour certains comme la Guinée, si ils ont désormais grand chose à voir avec le modèle occidental de référence, si ce n'est une nomenclature de façade permettant de garder un siège dans les instances internationales. Tandis que 60 à 90 % des activités économiques ne sont pas recensées, dans des États de non droit, privés d'une base de connaissances nominatives fiables, les routes, les pistes les ponts ne sont plus entretenus, le tissu des réseaux matériels se déchire et à l'espace solidifié se substitue un espace lacunaire avec des enclaves modernes bien équipées, centres miniers, projets, voire petits centres urbains habiles à recycler les aides extérieures, séparés par des océans de pénurie où seule l'énergie des hommes et de la biomasse soutiennent des activités de survie pour la plupart aux mains des femmes.

### ***Réalités et limites de la vie de relation***

A la vision pessimiste de l'avenir de l'Afrique, PNB négatif, dettes croissantes, montée des risques, s'oppose une vision plus positive fondée sur l'analyse des dynamismes populaires car même si, dans la majorité des pays, l'appareil d'État semble impuissant, ses agents et les populations en général démontrent leur aptitude à tirer parti de toutes les opportunités. Même si les frontières sont fragiles, malgré les prédictions, elles résistent et cela d'autant mieux qu'elles sont porteuses de nouvelles potentialités. Comme si l'intégration à l'économie mondiale et les différenciations sociales et territoriales à l'œuvre se faisaient dans l'ignorance de l'État, voire contre lui. Au moment où celui-ci est affaibli dans ses capacités d'intervention, par la diminution de ses moyens, alors même que la demande sociale s'accroît, cette modernisation paradoxale, cette désarticulation, ces inégalités spatiales accrues, n'entraîneraient pas un repli sur l'autosubsistance, n'empêcheraient pas la circulation des hommes, des marchandises, des informations. Au contraire, la mobilité se serait

accrue, la vie de relation intensifiée ; l'Afrique serait un espace souple où les zones d'interface et les hommes de l'échange, commerçants, transporteurs, migrants, joueraient un rôle déterminant. Les transactions politiques et économiques retrouveraient ou perpétueraient les circuits anciens d'échange à base de réseaux ethniques. Par les réseaux sociaux, désormais sésame obligé de toute description sur l'Afrique, s'opérerait l'intégration du Continent et son arrimage à diverses économies-monde. L'espace serait d'abord un espace de circulation avant d'être un espace de production, longtemps dissimulé aux yeux européens par la prégnance pour eux du modèle de l'État.

Mais n'y a-t'il pas, dans un courant de pensée économique-politico-anthropologique désormais dominant, une survalorisation de l'informel et des réseaux sociaux ("le secret c'est le réseau", *Croissance* n° 386, oct 1995, pp30-43) quant est dénié à des États trop prédateurs tout pouvoir de gestion et au territoire sa réalité matérielle ?<sup>5</sup>

Cependant, si les analyses des politologues et celles des anthropo-économistes sont éclairantes sur les mécanismes de ces relations en réseaux, sur les processus des échanges, sur des ordres de grandeur à propos de l'ampleur de ces phénomènes, on connaît beaucoup moins leurs supports matériels et les techniques utilisées (COSTE J., et al 1991, LAMBERT A. et al 1994, GREGOIRE E., LABAZEE P., (eds) 1993).

Quels sont les types de transactions les plus importants ? Les flux transfrontaliers de céréales comme le riz réexporté à partir des ports ont été étudiés mais on sait peu de choses sur les autres (LAMBERT A., 1991). Il est admis que les trafics sont de plus en plus souvent clandestins et se trouvent pour la plupart hors du champ de production de richesse, leur orientation étant résolument rentière voire mafieuse Le trafic d'armes et de drogue ainsi que sa production prendraient un ampleur inquiétante (CONSTANTIN F. 1993, BAYART JF., ELLIS S., HIBOU B. 1997, 99, LABROUSSE 1998).

Et surtout, la question de la matérialité de ces réseaux, des supports matériels de cette vie de relation, de la logistique de la circulation et de l'insertion dans l'économie mondiale, sont rarement prises en compte. Or n'y a-t'il pas une contradiction entre une vie de relation intense et la faible densité des infrastructures? Comment, en effet, peuvent se réaliser des déplacements de biens et de personnes importants dans des territoires désarticulés ? Quand la plupart des réseaux routiers sont déficients ou inexistantes, en l'absence de lignes téléphoniques correctes dans la plupart des pays et entre les pays, sans électrification, sans postes d'essence, avec des moyens de transport vétustes et des coûts de deux à trois fois plus élevés qu'ailleurs, ne faut il pas relativiser l'importance des échanges, ce qui n'enlève rien à leur intérêt au niveau local ?

D'ailleurs, si ces échanges sont aussi remarquables, sinon réellement importants, surtout entre les frontières, n'est-ce pas justement en raison même de ces carences des infrastructures ; la pénurie de moyens techniques, devenant elle même paradoxalement une ressource, un gisement pour des entrepreneurs habiles à faire rémunérer leurs services de contrebande. Les travaux de Bruno Stary sur les échanges entre le Ghana et la Côte d'Ivoire vont tout a fait dans ce sens (STARY B. 1998). Au vu des multiples transactions coûteuses nécessaires pour faire passer les produits d'un côté à l'autre, Il n'est pas convaincu de la rentabilité économique du trafic et il montre que l'important est plutôt d'occuper un marché, un créneau, de saisir une opportunité de gain même minime, à un

---

<sup>5</sup> Depuis le début de la décennie 1990, avec les textes fondateurs d'une approche du "politique par le bas" réunis par JF. Bayart ( 1992), voir l'article bilan de Fr. Constantin, "L'informel internationalisé ou la subversion de la territorialité" qui fait le point sur "les outils de l'analyse politique" pour explorer les modalités des transactions produites par le télescopage de dynamiques novatrices que ce soit dans l'informel des économistes, la transnationalité des internationalistes et les réseaux de différentes disciplines des sciences sociales. (CONSTANTIN F. 1996). Voir BADIE, LATOUCHE, RETAILLE, HIBOU 1996)

moment donné en fonction de la variation des prix des produits, café et cacao de part et d'autre de la frontière ; c'est un "bricolage" permis par la seule présence de la limite administrative en l'absence de réseaux matériels efficaces.

Est-il alors certain, comme l'affirme la Banque Mondiale, que production économique et capacité d'infrastructure aille du même pas? Selon le rapport de 1994 sur le développement dans le monde, ces domaines qui ne relèvent pas d'intérêts privés mais qui leur sont indispensables doivent être, comme les autres, soumis aux lois de la concurrence et de la privatisation, mais les cas de réussite en Afrique sont peu convaincants. L'étude cite le cas des agences d'exécution de travaux d'intérêt public, les AGETIP, qui passent des contrats avec les pouvoirs publics pour la réalisation de projets d'infrastructures en Afrique de l'Ouest. L'emploi de méthodes qui ne laissent aucune place à la corruption leur a permis de mener leurs projets à bien à peu près toujours dans les délais, cela au prix d'un contrôle des comptes et d'audits externes de gestion fréquents. Mais les infrastructures en béton, routes, assainissements urbains trouvent toujours des entreprises intéressées, étrangères le plus souvent, pour leur réalisation mais qu'en est il de l'entretien postérieur ?

Dans des domaines moins immédiatement rentables et plus difficilement contrôlable que les routes, il est plus difficile de trouver des opérateurs : c'est le cas de la fourniture d'électricité. La banque s'interroge par exemple sur le devenir du contrat de gestion étrangère mis en œuvre à la tête de la compagnie nationale d'électricité en Guinée Bissau qui est dans une situation financière précaire causée par le gonflement des montants impayés aussi bien par les pouvoirs publics qui ont exigé le maintien du service sans honorer leurs factures que dans le secteur privé où en dépit des efforts pour les éviter, on ne comptait plus les branchements illicites.

Mais il est un domaine nouveau, celui des technologies de l'information et de la communication (NTIC) qui s'affranchirait des contraintes géographiques et politiques de la Nation. Ces technologies risquent de modifier profondément les règles de fonctionnement des sociétés et des territoires sur lesquels s'est fondé le développement industriel et l'on peut se demander si cette modernisation "paradoxale", ces signes d'une "réinvention du capitalisme" (BAYART 1994), cet "assouplissement" des espaces africains plus aptes à la vie de relation qu'à la production, ne sont pas paradoxalement plutôt un atout qu'un handicap en Afrique ?

## **La relation entre l'État, le droit et le territoire ne va t-elle pas se distendre encore avec l'insertion des NTIC ?<sup>6</sup>**

L'insertion des NTIC en Afrique se fait de manière très inégale selon les pays. Avec 2% des lignes pour 13% de la population mondiale, le simple téléphone est encore un outil hors d'accès pour la majorité de la population africaine. Les techniques existent pour répondre au défi de la téléphonie rurale mais les coûts sont considérés comme trop élevés. Quelques pays seulement en Afrique subsaharienne, en dehors de l'Afrique du Sud comptent plus de 10 lignes fixes pour 1000 habitants, (Cap Vert, Gambie, Djibouti, Gabon, Botswana, Maurice, Swaziland et Sénégal). Les pays du Sahel et de l'Afrique centrale tels que le Niger et la République Démocratique du Congo comptent moins de deux lignes téléphoniques pour 1 000 habitants. L'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud ont environ 35 lignes pour 1 000 habitants alors que la télédensité dans les pays côtiers d'Afrique de

---

<sup>6</sup>Nous avons développé ces questions dans, "Do socio-territorial configurations in Africa favour the insertion of new information technologies" (CHENEAU-LOQUAY 1998) et sur un site web, Quelle insertion de l'Afrique dans la société de l'information ? (<http://www.regards.cnrs.fr/africanti>).

l'Ouest et d'Afrique de l'Est varie entre 2 et 10 lignes pour 1 000 habitants. A l'intérieur des pays, une grande disparité existe également entre les villes et les campagnes : la majorité des lignes sont concentrées dans les capitales. En Erythrée, Guinée-Bissau, la République Centrafricaine, Sierra Leone, au Burundi, au Tchad, 80 à 95 % des lignes sont installées dans la principale ville.

Par contre, l'explosion de la demande en téléphones mobiles dépasse les prévisions les plus optimistes des opérateurs, un succès plus immédiat que celui d'Internet, le mobile étant bien adapté à l'Afrique où les structures sociales sont complexes (polygamie, familles étendues, clientélisme) et la vie de relation très intense et basée sur l'échange de la parole. Le nombre de mobiles dépasse déjà celui du fixe en Côte d'Ivoire, au Gabon et presque au Sénégal alors que dans ce pays plus de 70% de la population est accessible directement ou indirectement par le téléphone.

Si tous les pays sont désormais connectés à Internet, la Somalie, l'Erythrée et le Congo Brazzaville ayant été les derniers, une quinzaine d'entre eux seulement ont développé des accès ailleurs que dans la capitale et voient les activités de service se développer à un rythme jamais connu auparavant pour aucune autre activité économique sur ce Continent. On estime à 2 millions les utilisateurs plus ou moins réguliers d'Internet pour 700 millions d'habitants, mais 80% sont en Afrique du Sud. Le courrier électronique fait l'objet d'un véritable engouement mais le réseau téléphonique et l'étroitesse de la bande passante ne permettent pas toujours d'accéder à toutes les possibilités de la toile. La progression risque d'être freinée à court terme par les insuffisances du service de base même si plusieurs ordinateurs peuvent être installés à partir d'une seule ligne. Le coût élevé du matériel, de 7 à 15 ans du salaire moyen selon les pays, implique que les accès soient collectifs, les télécentres et cybercafés se développent dans les villes.

Faire face aux problèmes d'équipement pose aux Etats des défis majeurs au niveau des choix techniques et juridiques. L'Etat peut se trouver remis en cause et contourné à la fois « par le haut » par les processus de globalisation et de privatisation portés par les pays du nord et par « le bas », par la prolifération locale de ces outils dans les réseaux du secteur informel. On observe cependant que c'est dans les pays où le gouvernement joue son rôle que les usages se développent le plus rapidement.

### ***D'une gouvernance nationale à une gouvernance internationale pour le marché***

Depuis 10 ans en conjonction avec le développement et l'intégration des NTIC, les politiques mondiales concernant les communications sont en train de subir de profonds changements ; on passe d'une gouvernance nationale à une gouvernance internationale sous prétexte de favoriser la libéralisation du secteur. Le rôle des institutions internationales consistait à coordonner les politiques nationales élaborées de manière indépendante par des Etats souverains mais aujourd'hui, la latitude laissée pour élaborer la politique nationale se restreint, le contexte politique international l'emportant de plus en plus sur les autres.

A peu près tous les grands organismes internationaux, de l'ONU ou de coopération régionale, accordent une priorité aux NTIC. A partir de 1995-96 les conférences internationales sur la question se sont multipliées et dans la plupart des initiatives, G7, INFODEV de la Banque Mondiale, CEE, des réseaux de communication corrects, une connectivité à Internet et des contenus innovants sont proclamés comme cruciaux pour le développement de l'Afrique. Pour les pays sous tutelle de la Banque Mondiale, une seule solution est proposée, la dérégulation capable de faire émerger du secteur informel des gisements de solvabilité, de mobiliser des capitaux privés dans tous les domaines, même dans celui des infrastructures, et de permettre ainsi le saut technologique. A la suite

du discours du vice président des États Unis, Al Gore, sur une infrastructure globale de l'information<sup>7</sup>, le mythe récurrent de la technologie salvatrice, moteur du changement social, a été réactivé mais dans la perspective dominante de la concurrence marchande et non plus de l'aide, comme dans les années soixante-dix, pour les pays pauvres.

Dix ans de négociations ont abouti à l'Accord mondial sur les télécommunications qui a amené peu à peu l'industrie des télécommunications et les Etats à accepter une libéralisation et une privatisation progressives.

En février 1997, 72 pays ont conclu l'accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur la libéralisation des échanges dans le domaine des télécommunications de base. L'agrément, en vigueur depuis février 1998, oblige les gouvernements à ouvrir l'accès de leur marché aux compagnies étrangères. Quel que soit le rythme choisi, ouverture immédiate, par étape, ou à plus long terme, chaque pays est obligé de traiter les sociétés étrangères de la même façon que les opérateurs locaux. L'accord est ambiguë sur le service universel. *« Tout membre a le droit de définir le genre d'obligation en matière de service universel qu'il entend maintenir. De telles obligations ne seront pas considérées comme anti-compétitives en elles mêmes à condition qu'elles soient transparentes, non discriminatoires et neutres du point de vue de la concurrence et ne soient pas plus onéreuses que ce qui est nécessaire pour le type de service universel défini par le membre »*<sup>8</sup>. Comment déterminer le niveau de « ce qui est nécessaire ? ». Cette clause limite sérieusement la marge de manœuvre des Etats. Ainsi, si un pays veut promouvoir un accès aux services telecom sur la base d'une péréquation, par exemple en faisant payer plus cher les communications internationales afin que les ressources produites puissent être utilisées pour baisser le taux des communications locales dans les zones rurales, cette exception peut être considérée comme plus onéreuse que nécessaire et constituer une violation de la loi du commerce international. La rationalité marchande prime sur les aspirations socio-culturelles.

Pour l'UIT le principal motif de satisfaction pour les télécommunications africaines est la privatisation partielle des "opérateurs historiques" de téléphone fixe en Côte d'Ivoire, Sénégal, Guinée, Ghana et en Afrique du Sud qui tous ont introduit dans leur capital des investisseurs étrangers stratégiques et ont établi des plans de développement de quelque 20% par an de la télédensité. D'autres pays, le Ghana, l'Ouganda, ont accordé des licences à un second opérateur et on souligne le fait qu'il y a du profit à faire avec l'importance des communications internationales. A la fin de 1999, 19 pays africains avaient mis en place un organisme de réglementation et environ 50 % libéralisé la téléphonie mobile. Quinze opérateurs ont été privatisés et sept devraient l'être cette année.

Pourtant, la majorité des grands opérateurs internationaux ne s'intéressent pas beaucoup à la reprise des sociétés nationales souvent considérées comme mal gérées, mal équipées et aux marchés trop étroits. France Telecom, opérateur le plus engagé en Afrique, ne s'intéresserait qu'à la privatisation de cinq sociétés, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, à Madagascar, au Cameroun, en Afrique du Sud. Telecom Malaysia s'est retiré de Guinée. Par contre, les systèmes mobiles qui offrent à de nouveaux opérateurs plus petits de meilleures opportunités de gains contribuent à l'accélération des processus de dérégulation des télécommunications. Les services pour Internet

---

<sup>7</sup>Pour les plus connus: -Alvin TOFLER, (La troisième vague et Guerre contre guerre), -Nicolas NEGROPONTE (l'homme numérique) -et le discours du vice président des États Unis Al GORE sur une infrastructure globale de l'information à l'union internationale des télécommunications à Buenos Aires le 21 mars 1994.- relayés en France par Joël De ROSNAY (L'homme symbiotique).

<sup>8</sup> Quatrième protocole du GATS, signé le 15 février 1997. Voir Caes Hamelink (1999)

suivent le mouvement et les pays les plus dynamiques sont ceux qui ont le plus grand nombre de fournisseurs d'accès.

### ***Dématérialisation déterritorialisation***

La libéralisation du secteur des télécommunications semble favoriser l'implantation des nouvelles technologies, mais un autre caractère essentiel peut être un atout en Afrique plus qu'ailleurs, la dématérialisation de ces systèmes sans fil, et leur mobilité, le fait qu'ils puissent s'affranchir d'un approvisionnement électrique centralisé et de la "rugosité" du territoire.

Le phénomène n'est pas nouveau. On sait les espoirs qu'a suscité la radio éducative dans les années soixante-dix et les radios libres qui se développent aujourd'hui avec la libération des ondes. La radio très écoutée en Afrique, peut jouer un rôle considérable comme instrument politique comme l'a montré récemment le cas du Rwanda et auparavant celui de la Guinée. Sékou Touré, leader charismatique a été l'un des premiers à comprendre le parti qu'il pouvait tirer des réseaux immatériels en utilisant la radiodiffusion à des fins de propagande quotidienne nationaliste et "anti impérialiste", alors que son pays était isolé du monde occidental, sans cadres, sans techniciens efficaces, et que les infrastructures matérielles ne pouvaient plus être entretenues faute de financements et de formation des hommes (CHÉNEAU-LOQUAY A. 1996). Le réseau hertzien appuyait le réseau pyramidal du parti unique. A l'inverse, au Sénégal récemment, les radios privées associées au téléphone mobile ont appuyé le processus démocratique. Le Président Abdoulaye Wade doit peut être son élection aux NTIC : téléphones mobiles, radios et Internet ont été associés pour garantir la transparence des dernières élections présidentielles. Le fichier électoral était consultable en ligne. La transmission des résultats du dépouillement depuis des bureaux de vote, disséminés à travers tout le territoire, par des journalistes équipés de téléphones mobiles, a permis aux radios privées de les retransmettre aussitôt sur l'antenne.

### ***Compatibilité avec l'économie informelle ?***

Il est significatif qu'en Afrique, les téléphones cellulaires, se soient développés d'abord dans des pays mal structurés, et mal contrôlés par l'État, au Zaïre, pour pallier les déficiences du système filaire parmi les couches de population les plus aisées et désormais chez les grands entrepreneurs et commerçants internationaux qui animent de puissants réseaux économiques et sociaux transfrontaliers et en partie illégaux. Le réseau Internet présente des affinités avec ces réseaux sur lesquels se basent les grands courants d'échange en Afrique ; les réseaux marchands et religieux liés à la confrérie des Mourides au Sénégal trouvent par exemple, avec Internet, un outil efficace de prosélytisme ; la grande rencontre annuelle de la ville sainte de Touba, le grand Magal, pouvait cette année être suivi à travers le monde sur les sites web de la confrérie et de nouvelles communautés se développent en Italie en particulier, avec le support d'Internet. De telles organisations financièrement et politiquement très puissantes fonctionnent largement en dehors de la légalité. Les mêmes réseaux deviennent capables d'approvisionner en outils informatiques, téléphones, ordinateurs... les marchés locaux. A côté du siège d'Alizé, l'opérateur de téléphonie mobile à Dakar, vient de s'installer un ensemble d'une cinquantaine de petites boutiques toutes vouées à la vente de téléphones portables d'occasion ou même neufs et de leurs accessoires. L'on peut y trouver les (avant) derniers modèles des meilleures marques à des prix défiant toute concurrence. Les appareils sont décodés et recodés par un informaticien et les conditions d'abonnement se calquent sur les tarifs les plus intéressants consentis par la société ; l'abonnement étudiant est très prisé. Dans de telles conditions se pose la question de la compatibilité entre la modernisation et l'économie informelle et plus précisément celle de la maintenance des outils qui a toujours été le point de blocage du "développement".

En effet, outre des moyens financiers et des conditions environnementales, les technologies de l'information dans leur ensemble (capteurs solaires, téléphones, télévisions, paraboles, ordinateurs) requièrent en principe comme les autres des normes tant techniques que juridiques pour être installées et fonctionner correctement dans la durée. Il faut des réseaux d'installateurs, des entreprises de services de maintenance distribuant pièces détachées équipements et consommables. Une chaîne technique sans rupture est souhaitable. Il faut aussi que les personnes physiques ou morales qui cherchent à acquérir de telles techniques possèdent une existence juridique pour bénéficier de prêts, ou encore avoir des recours si l'équipement fonctionne mal. Concevoir les installations, les entretenir, les garantir, les financer est donc difficilement compatible avec l'économie informelle et si ces conditions de droit ne peuvent pas être mises en place complètement on voit les équipements tomber en panne, ne pas être réparés, jusqu'à ce qu'une nouvelle source de financement puisse permettre de renouveler le matériel.

On peut en arriver à cette "modernisation paradoxale" (BAYART JF. 1995) d'un village branché à Internet, avec une parabole et où les femmes continuent à piler le riz à la main et à porter des seaux sur la tête sur de trop longues distances. Faut-il en conclure avec Alain Gras que l'Afrique est "noyée" sous le poids de la technologie occidentale (GRAS A. 1993) ou bien dans une vision plus optimiste, considérer les potentialités d'une économie populaire qui au quotidien développe des stratégies d'adaptation où les TIC auraient leur place ? La mixture entre outils et processus modernes et traditionnels fait partie du quotidien africain (CHENEAU-LOQUAY 1999). L'ampleur de la pauvreté oblige à trouver des solutions originales ; il ne faut pas s'attendre à ce que le "développement" suive les voies tracées ailleurs mais l'Etat doit-il pour autant se désengager de la gestion du territoire ? Les deux exemples de la Guinée et du Sénégal montrent l'intérêt du rôle d'un Etat.

### ***Deux exemples opposés : Guinée et Sénégal***

#### ***La Guinée, un éternel recommencement***

Aujourd'hui, dans ce pays où l'Etat est très largement incapable de contrôler l'économie, la société privée qui a repris la société nationale d'électricité se révèle impuissante à reconstruire le réseau électrique de Conakry tellement les branchements pirates ont proliféré, (3 à 400 km, 64% des branchements frauduleux), et la plupart des habitants ne conçoivent pas de payer une facture d'électricité. Par contre, l'opérateur malaisien qui a repris la société de télécommunications est parvenu la première année à réorganiser le réseau en coupant les lignes des mauvais payeurs, en plaçant des clés numériques, en installant des systèmes hertziens en attendant de généraliser le cellulaire ce qui a permis, au début, 92% de recouvrement. 300 cabines publiques GSM ont été mises en service par Alcatel depuis septembre 1997 à Conakry et à Kamsar dans la région côtière. Cette implantation du GSM a eu beaucoup de succès d'abord auprès des grands commerçants pour conforter leurs réseaux de relations traditionnels. Les petites villes et ensuite les bourgs ruraux devaient être équipés de cabines cellulaires.

Alors qu'il avait été impossible de réorganiser ce secteur depuis l'ouverture du pays en 1984, l'installation des moyens les plus modernes pouvait permettre un saut technologique réel mais qu'en serait-il de la maintenance et de l'entretien postérieur ? Deux ans après, en avril 1999, la situation

s'était à nouveau dégradée : les mauvaises relations entre les Malaisiens et les Guinéens au sein de la société ont précipité le retrait des premiers. Alcatel venait de quitter le pays, les téléphones cellulaires sont trop nombreux par rapport à l'équipement installé, on revient au vieux système radio, la SOTELGUI est toujours en déficit et Internet fonctionne très mal. Une privatisation brutale, l'absence de société civile et d'un Etat de droit dans ce pays continue de compromettre la « reconstruction » (CHENEAU-LOQUAY 1993)

### *Le Sénégal : privatisation et accès universel*

Le Sénégal a toujours été, avec l'aide de France Telecom, à la pointe de la modernisation des infrastructures ; son réseau est majoritairement en fibres optiques, il a franchi en 1997 le seuil des 100 000 lignes, et compte 140 000 lignes principales, portant sa télédensité à 13 lignes principales pour 1000 habitants. Ce pays est de très loin celui qui compte le plus grand nombre de lignes publiques en Afrique, 6,17 % du total des lignes contre 2,60 en Afrique du Sud, 2,90 au Swaziland. Au Sénégal, 70% des habitants sont accessibles par téléphone grâce à la prolifération des télécentres, plus 22,4% en deux ans, sous la forme de concessions accordées à des personnes privées par l'opérateur national. En octobre 1999, il y avait 10 000 lignes publiques au Sénégal, dont 40% hors de Dakar, qui ont induit environ 6 à 7000 emplois. Ces télécentres sont de plus en plus équipés d'un fax et à Dakar d'une liaison internet. 170 points phone ont été installés en milieu rural en un an et demi<sup>9</sup>. Les télécentres au Sénégal, c'est la réussite d'une véritable innovation. Le téléphone cellulaire introduit en 1996 atteint les 100 000 abonnés avec deux opérateurs. Sept fournisseurs de service existent pour internet et quelques 20 000 pratiquants plus ou moins réguliers d'Internet (SAGNA 2000).

Du point de vue politique, le secteur des télécommunications a été privilégié au Sénégal. L'opérateur historique, la société nationale des télécommunications, la SONATEL, était en 1996 une entreprise bien gérée, avec des cadres et techniciens compétents où les salaires étaient beaucoup plus élevés qu'ailleurs ce qui lui donnait une réelle efficacité surtout par rapport à ce qui se passait dans une majorité d'autres pays de la région, comme la Guinée. Le gouvernement sénégalais exprimait le souci d'un service universel avec une politique centrée sur l'accessibilité de la majorité de la population : - faire du téléphone un outil de développement, que chaque citoyen ne soit pas à plus de 5 km du téléphone, à une heure de marche ; - desservir les communautés rurales en 1998 avec d'autres techniques, les satellites surtout. Dans les télécentres privés, on recherchait des points d'ancrage pour internet qui venait de naître (en février 1996). Les infrastructures étaient prêtes pour spécialiser le pays dans les téléservices - télétravail, télé-enseignement, téléphonie, télé médecine - et la baisse des droits de douane sur les produits culturels comme l'ordinateur (5% de taxe seulement, 15% en moyenne si on inclut les périphériques) intervenue en avril 1998 dans le cadre de l'UEMOA, est un facteur très positif. Le gouvernement a su imposer à la nouvelle SONATEL privatisée avec France Câble Radio (FCR), filiale de France Telecom, comme actionnaire majoritaire, un cahier des charges correspondant à ces exigences.

Mais l'obligation en terme d'accessibilité, la préoccupation d'un service universel inscrit dans le cahier des charges est valable pour une période transitoire de cinq ans ; ne sera-t-elle pas abandonnée après face à la concurrence<sup>10</sup> ? En avril 1998, le nouveau directeur commercial rejetait l'idée de la péréquation en faveur des zones rurales défavorisées. Le Sénégal a diminué en 1998 les

<sup>9</sup> Selon les chiffres donnés par le directeur commercial de la SONATEL en avril 1998.

<sup>10</sup> Alors qu'en 1996, la Direction de la société encore nationale préconisait un système de péréquation pour que les zones rurales puissent accéder au téléphone, après la privatisation un an après il n'en était plus question.

prix des tarifs internationaux de manière conséquente, en particulier pour contrer le phénomène d'appel en retour ( "call back"). Cette baisse des tarifs est une petite révolution dans la mesure où ces pays ont toujours pratiqué des prix élevés des tarifs internationaux pour tirer profit de la clientèle solvable gênant ainsi le développement d'un service pour le plus grand nombre<sup>11</sup>.

## Conclusion

Alors que les discours internationaux sur l'insertion dans le système mondial de l'information sont souvent dithyrambiques, sur place en Afrique, les enjeux et les risques liés à l'insertion dans un système mondialisé de communication et d'information sont perçus de manière beaucoup plus réaliste.

Les technologies de la communication sont en Afrique, comme ailleurs dans le monde, au cœur de grandes manœuvres pour le contrôle des marchés, et par là même des idées et des systèmes de valeur et seront demain un des principaux facteurs discriminants entre pauvres et riches, aussi bien à l'échelle internationale qu'à l'échelle individuelle<sup>12</sup>. Etre ou ne pas être connectés aux réseaux mondiaux reconfigure désormais la fracture Nord-Sud qui passe davantage entre la ville centre du Sud avec ses élites et son propre environnement rural qu'entre elle et les villes du Nord. Plus que jamais, avec la privatisation des entreprises les plus rentables, dans bien des milieux, le sentiment domine d'un Nord qui submerge d'outils, de concepts et de modèles de développement mais dont on ne peut pas se passer sans risque de déconnexion.. Le langage a changé, on ne peut plus parler désormais de "domination" et de "dépendance", termes marqués au sceau du marxisme de la pensée tiermondiste des années soixante dix, mais les multinationales du Nord n'ont jamais été aussi puissantes et les Etats d'Afrique aussi affaiblis.

L'extrême du contournement du territoire et de l'Etat sera atteint si les systèmes d'accès directs par satellite au téléphone et à Internet deviennent rentables. Déjà les petites stations VSAT que des fournisseurs d'accès privés installent vont à l'encontre de la baisse des tarifs que peut pratiquer l'opérateur du lien national si sa clientèle se développe. L'USAID utilise ce système pour ses propres besoins en toute indépendance.

*Juin 2000*

\*\*\*

## Références

BACH D. 1998, (dir) Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne. Paris, Karthala.

---

<sup>11</sup> En 1999 la SONATEL affichait une politique résolument sociale avec une baisse des tarifs de la communication, et annonçait un doublement des raccordements ( *Le Soleil 1<sup>er</sup> juillet 1999* ). Le Sénégal devient ainsi un laboratoire de la politique commerciale de la société et aussi de sa politique de communication en se donnant l'image d'une entreprise préoccupée par le développement. France Telecom pratique en fait en Afrique ce qu'elle refuse en France.

<sup>12</sup> Enquêtes personnelles en février 1996 à Dakar et étude du CRDI préparation pour l'initiative ACACIA janvier 1997. Voir aussi le numéro de la revue Tiers-Monde tome XXXV, N°138, Avril-Juin 1994 et en particulier l'article introductif de Yvonne MIGNOT-LEFEBVRE "Technologies de communication et d'information une nouvelle donne internationale" -p.245-277. qui montre comment le couple développement/technologies d'information semble être disjoint. et aussi André-Jean TUDESQ "Les technologies de l'information, facteur d'inégalité en Afrique Sub-Saharienne"

- BAYART J.F. (dir), 1994, La réinvention du capitalisme, Les trajectoires du politique. 1. Paris, Karthala, .
- BAYART JF., ELLIS S., HIBOU B. 1997, "La criminalisation de l'État en Afrique, Paris, Complexes.
- CASSE MC., 1995 "Réseaux de télécommunications et production de territoire", in Sciences de la Société, n° 35, Territoire Société et Communication, Presses universitaires du Mirail .
- CASTELLS M., 1998, La société en réseaux, l'ère de l'information, Paris, Fayard.
- CHÉNEAU-LOQUAY A., 1994, "Avant, après l'Indépendance, deux visions géographiques de la Guinée : Jacques Richard Molard, Jean Suret Canale" dans Géographies, Colonisations, Décolonisations, XVe-XXe siècles, Bruneau M. et Dory D éditeurs. Paris, l'Harmattan, Géotextes, 1994 p 171-193.
- CHÉNEAU-LOQUAY A., 1992 -"La Guinée en reconstruction, six ans après, redressement ou dérapages ?" in Jorg Mayer éditeur: Neue Herausforderungen im Nord-Sud- Verhältnis; Sozio-ökonomische und ökologische Krisenfaktoren in Guinea, Loccumer Protokolle 54/91, Evangelische Akademie-Loccum, p 69-107.
- CHÉNEAU-LOQUAY A., 1998 a, "Do socio-territorial configurations in Africa favour the insertion of new information technologies" in NETCOM, (revue de la commission Géographie de la communication de l'Union Géographique Internationale, Henri Bakis (dir)) vol 12 n°1, mars 1998, 25p.
- CHÉNEAU-LOQUAY A., 1998 b, "Des ONG dans le domaine de la reconquête des rizières en Afrique de l'Ouest", in DELER, FAURE ET AL (eds), ONG et développement, société, économie, politique, Paris, Karthala, 1998.
- CHÉNEAU-LOQUAY A., 1999, "Défis liés à l'insertion des technologies de l'information et de la communication dans les économies africaines, l'exemple d'Internet au Sénégal" dans un ouvrage issu du Symposium OUESTAFTECH (Technologie en Afrique de l'Ouest)- 25 et 26 janvier 1999, Université Lille, Intégration des sciences et technologies et ajustement structurel en Afrique de l'Ouest.
- CHÉNEAU-LOQUAY A., 2000, (coordination), Enjeux des technologies de la communication en Afrique, du téléphone à Internet, Paris Karthala, collection Hommes et sociétés, février 2000, 405 p
- CHÉNEAU-LOQUAY A., 2000, Quelle insertion de l'Afrique dans les réseaux mondiaux ? in CHÉNEAU-LOQUAY A (coord), Enjeux des technologies de la communication en Afrique, du téléphone à Internet, Paris Karthala, collection Hommes et sociétés, 2000.
- CHÉNEAU-LOQUAY A. DIOUF P. 2000, Disponibilités et usages des technologies de la communication dans les espaces de l'échange au Sénégal, in Enjeux des technologies de la communication en Afrique..
- CONSTANTIN F., 1992, "L'Afrique, ajustement et conditionnalité", in LAÏDI Zaki (dir), L'ordre mondial relâché, sens et puissance après la guerre froide, Presses de la fondation des sciences politiques et Berg, p. 233, 263.
- CONSTANTIN F. 1996, "L'informel internationalisé ou la subversion de la territorialité" in B. BADIE et MC. SMOUTS (dir) L'international sans territoire, Cultures et conflits n° 21/22, Paris, l'Harmattan.
- COUTARD O., OFFNER JM. 1995, (eds), Les technologies du territoire, actes du colloque international, Groupement de Recherche 903, Réseaux du CNRS, Paris 25-26 septembre.
- COSTE J., EGG J., 1991, (coordonateurs) "Échanges céréaliers et politiques agricoles dans le sous espace Ouest. (Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Mauritanie, Mali, Sénégal), rapport de synthèse, INRA,-IRAM-UNB ed OCDE-CILSS, avril. "
- DOLFUS O. 1990, "Le Système monde" in tome 1, Mondes nouveaux, Géographie Universelle, Hachette-RECLUS, Paris .
- DURAND MF., LEVY J., RETAILLE D. 1993 "Le Monde espace et systèmes" Presse de la Fondation nationale des sciences politiques et Dalloz,
- ELLUL J. 1990, La technique enjeu du siècle, réédition, Paris, Economica, Classiques de Sciences Sociales.
- GRAS A. 1993, "Grandeur et dépendance, sociologie des macro-systèmes techniques", Paris, PUF, Sociologie d'aujourd'hui.
- GREGOIRE E., LABAZEE P., (eds) 1993, "Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest" Paris Karthala-Orstom.
- HAMELINK C., 1999, ICTs and social development, the global policy context, Discussion paper, United Nations Research Institute for Social development (UNRISD), 32p.

- HIBOU B., 1996 "L'Afrique est-elle protectionniste, les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure", Les Afriques, Karthala.
- LABROUSSE 1999, Rapport annuel de l'Observatoire des drogues.
- LAMBERT A., EGG; J., AUBERTIN C., COGNEAU D., "Commerce réseaux et marchés : l'approvisionnement en riz dans l'espace sénégalais" in *Marché et développement, Cahiers des sciences humaines* vol 30, n° 1-2, p 229-254.
- LATOUCHE S., 1991 *La planète des naufragés, essai sur l'après développement*, Paris, La Découverte/Essais
- MARCHAND 1996, "Une urgence : l'afro-réalisme : pour une politique de l'entreprise en Afrique subsaharienne", Rapport au Premier Ministre, Paris, la Documentation Française
- MATARASSO P. 1995, "Énergie citoyenneté et état de droit : énergie informelle ou réseaux ?" in Pierre Bauby et al (eds), *Énergie et société, quelle légitimité pour les systèmes énergétiques du XXIème siècle ?*, UNESCO, Publisud. Paris.
- MEDARD J.F. 1991, "L'État neo patrimonial en Afrique Noire", in JF Médard (dir) *États d'Afrique Noire*, Paris, Karthala 1991 pp 343-353.
- POURTIER R., "Les États et le contrôle territorial en Afrique centrale: principes et pratiques", *Annales de géographie* n° 547, 1989, p 288-301.
- POURTIER R., "Nommer l'espace, l'émergence de l'État territorial en Afrique Noire", *L'espace géographique*, n° 4, 1983, p 293-304.
- PUMAIN D., OFFNER JM., 1996, *Réseaux et Territoire*, Editions de l'Aube Territoire, Paris
- RENAUD P. 2000, "Vers la désertification technologique du Sud ?" in CHÉNEAU-LOQUAY A (coord), *Enjeux des technologies de la communication en Afrique, du téléphone à Internet*, Paris Karthala, collection Hommes et sociétés.
- RICHARD-MOLARD J., (1958), *Problèmes humains en Afrique occidentale*, seconde édition revue et complétée de l'hommage à l'auteur, textes réunis par P. Pelissier, 175 p. , Présence Africaine, Paris.
- RIVIERE CL. 1978, *Classes et stratification sociale en Afrique, le cas guinéen*, Paris, P.U.F. , 296 p.
- ROCHLIN G.I. 1995, "Pris dans la toile : réseaux, mutations et conformité à l'ère de l'informatique", in *Flux* n° 22, oct dec p17-29.
- SAGNA O. 2000, *Nouvelles technologies au Sénégal*, Discussion paper, United Nations Research Institute for Social development (UNRISD).
- SINDZINGRE A.N., 1994 "État développement et rationalité en Afrique : contribution à une analyse de la corruption", Centre d'Études d'Afrique Noire, Institut d'études politiques, Université de Bordeaux IV, Travaux et Documents n° 43, 37 p.
- STARY B. 1998, *Rentes et ressources frontalières : le cas des échanges Ghana-Côte d'Ivoire* in BACH D. 1998, (dir) *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala.
- VIRILIO P. 1996, "Cybermonde, la politique du pire", Textuel, Paris, 112 pages.